



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA STRATEGIE RELATIVE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET A SES DEFIS ACCOMPAGNEE DE LA REPONSE A LA MOTION N°350 « FAVORISER LA RELEVÉ DE LA MEDECINE DE PROXIMITE »

(Du 19 février 2024)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Neuchâtel est active dans le domaine de la politique de vieillesse, se préparant ainsi à relever un des enjeux majeurs de notre société : le vieillissement démographique.

Ce rapport d'information concernant la politique du grand âge est le 3^e dans ce domaine. Il a pour but de rappeler la stratégie initiale, tout en l'intégrant aux enjeux de la commune fusionnée. Il a également pour objectif de déployer de nouvelles actions qui s'adaptent aux besoins actuels de la population âgée, en lien avec les expériences récentes et les partenaires institutionnels.

En effet, de 2019 à 2023, la Ville de Neuchâtel a participé à l'étude ReliÂge, menée par le Canton de Neuchâtel en collaboration avec l'Université de Neuchâtel et certaines communes. Pour la Ville de Neuchâtel, le secteur de Serrières constituait l'un des quartiers pilotes de l'étude. Cette étude participative, présentée en détail dans ce rapport, a confirmé l'influence des liens sociaux sur le maintien de la santé et le vieillissement. Ainsi, un des principaux apports consiste à mettre en lumière la politique du grand âge sous l'angle de la vie au sein des quartiers, des offres de proximité et de la création de lien social.



La thématique du vieillissement de la population est naturellement éminemment transversale et se trouve pleinement intégrée dans d'autres politiques sectorielles structurantes de notre Ville, telles que la révision du plan d'aménagement local, la stratégie immobilière et la politique du logement, la stratégie de mobilité et stationnement, le programme d'interventions sur le domaine public ou encore dans nos réponses aux enjeux climatiques ou en matière de lutte contre l'isolement social et la précarité. Cette transversalité et cette prise en compte systématique reflète l'appropriation par notre administration du « réflexe senior » instauré lors de l'engagement, dès 2014, d'une déléguée dédiée à la thématique du bien-vieillir.

Le présent rapport propose tout d'abord un état des lieux de la politique de vieillesse de la Ville de Neuchâtel et définit les différentes mesures qui seront déployées de 2024 à 2028 pour continuer d'adapter notre Commune aux besoins de la population de tous les âges de la vie. Il affine ainsi certains axes de travail et renforce la reconnaissance du besoin social comme vecteur du « bien-vieillir ».

La stratégie présentée dans le présent document se concentre sur les adaptations que notre administration peut mettre en œuvre pour répondre aux défis démographiques et aux besoins propres à la population âgée. Cependant, notre Conseil tient également à souligner l'importance majeure des seniors dans le fonctionnement et la cohésion de notre société et rappeler que la définition de « retraite » dont les sens de « se retirer de la vie active » ou « un lieu où l'on vit au calme, seul-e, voir caché-e » ne correspondent plus à une période de vie souvent très active et qui peut durer plus de 40 ans. Les seniors sont au cœur de bon nombre d'activités, souvent non rémunérées, indispensables au fonctionnement de la société: clubs de sport et de loisirs, organisation de manifestations, proches aidant-e-s, associations diverses. Ils et elles fournissent également la plus grande solution de garde extrafamiliale du pays (Selon l'OFS, en 2018, 72% des grands-parents participent à la garde de leurs petits-enfants). Adapter nos villes aux besoins des aîné-e-s permet par conséquent également de faire bénéficier de l'apport de cette population à l'ensemble de la société.

Si les liens sociaux à échelle du quartier sont indispensables au « Bien vieillir », l'accès aux soins est également un élément clé pour pouvoir rester à domicile. Dès lors, la médecine de proximité doit être garantie et accessible à toutes et tous. C'est pourquoi une deuxième partie de ce rapport s'attache plus particulièrement à traiter de la médecine de premier recours sur le territoire communal, en intégrant la problématique de la

couverture des besoins médicaux de base dans un chapitre dédié à la réponse à la motion n°350 « Favoriser la relève de la médecine de proximité ».

1 Contexte

1.1 Historique

Souvent considéré comme problématique, principalement du point de vue sanitaire et financier, l'allongement de l'espérance de vie est pourtant, en soi, une bonne nouvelle : elle exprime l'amélioration tant des conditions de vie que des techniques médicales et sanitaires.

La contribution de la population âgée est un élément clé dans notre société. Le rôle des ainé-e-s en tant que grands-parents, bénévoles, proches aidant-e-s, voisin-e-s ou encore citoyen-ne-s, est capital dans la cohésion, l'identité et la mémoire de notre collectivité. Il est donc judicieux de favoriser, soutenir et maintenir leur participation active à la vie sociale, sportive et culturelle, tant du point de vue de la santé mentale et physique que pour permettre à l'ensemble de la société de bénéficier de l'expérience du savoir-faire et souvent de la sagesse de cette population.

Bien que la Ville soit active depuis les années 50 déjà dans diverses instances liées aux personnes âgées, le présent chapitre résume les lignes principales des deux premiers rapports politiques, ainsi que le cadre de la répartition des tâches entre les différents niveaux institutionnels dans le domaine des personnes âgées.

1.1.1 Rapport 16-019 du 13 juin 2016

Le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général du 13 juin 2016, concernant uniquement la Ville de Neuchâtel avant la fusion, a permis de rappeler que l'appellation « personne âgée » ne définit ni une catégorie homogène de la population, ni une catégorie chronologique. Ainsi, parler des 65 ans et plus est sociologiquement ambigu car on amalgame dans la même catégorie dite « des seniors » environ 1.7 millions de retraité-e-s au profil social, de genre, religieux, culturel, etc. fort différent.

Par contre, les recherches en gérontologie s'accordent à parler de trois états pour caractériser l'état de santé de la personne âgée :

- L'indépendance

- La fragilité : état de santé de la personne qui lui permet d'accomplir elle-même les activités de la vie quotidienne, mais qui a parfois besoin de l'aide d'un tiers
- La dépendance : état de santé qui nécessite l'aide régulière de tiers pour vivre.

Le présent rapport se veut toutefois aussi large que possible et les différents concepts ou actions peuvent être adressés à une population particulière (population fragilisée, à mobilité réduite, etc.), tout comme à l'ensemble de la population.

Le rapport de 2016 présentait également la politique cantonale de la planification médico-sociale (PMS) déclinée pour la première fois en politique de vieillesse de l'ancienne commune de Neuchâtel.

L'objectif principal du rapport, qui soutenait la vision cantonale, consistait à promouvoir le maintien à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions d'indépendance. Avant de définir une stratégie et de lancer des mesures concrètes, un sondage avait été effectué auprès des seniors, notamment sous l'angle de la problématique de la mobilité réduite, dans plusieurs quartiers de la ville pour définir plus précisément leurs besoins.

Les principes généraux permettant de structurer une politique de vieillesse ont alors été identifiés sur la base des résultats obtenus :

- prendre en compte le vieillissement dans chaque politique sectorielle de la commune ;
- identifier les opportunités et les problèmes nécessitant une action des pouvoirs publics en tenant compte de la grande diversité des personnes âgées et donc de leurs besoins variés;
- développer une vision sociétale d'un vivre-ensemble basé sur la solidarité, l'entraide et la mise en valeur des apports et compétences de chacun-e.

Pour concrétiser ces principes généraux, cinq axes de travail avaient été retenus :

1. Améliorer l'information et la communication
2. Renforcer l'intégration sociale
3. Développer l'habitat pour les personnes âgées
4. Veiller au maintien de la mobilité des aîné-e-s au sein de la ville
5. Renforcer la prévention et la promotion de la santé auprès des seniors.

Ces principes généraux et axes de travail sont toujours pertinents et sont repris au travers du présent rapport (cf. chapitre 5).

1.1.2 Rapport 20-022 du 29 juin 2020

Le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général du 29 juin 2020 dresse un premier bilan de la politique vieillesse de l'ancienne commune de Neuchâtel sur la période 2015 à 2020 et développe les pistes à intégrer dans le cadre du processus de fusion.

Ce bilan met notamment en avant la nécessité de développer une politique de quartier qui renforce le lien social et la nécessité d'organiser des guichets d'accueil pour faciliter l'accès à l'information pour les seniors. Il souligne également l'importance du travail en réseau et de la sensibilisation de manière transversale à la thématique du vieillissement.

1.2 Répartition des tâches concernant la politique de la vieillesse

En matière de politique de vieillesse, comme le détaillait le rapport de 2016, les tâches sont réparties ainsi :

« La Confédération est responsable des assurances sociales, en particulier de la prévoyance vieillesse ; de l'adaptation des infrastructures et de l'accès aux transports publics (LHand¹) ; des contrats de prestations qu'elle conclut avec les organisations faîtières de l'aide à la vieillesse et des soins à domicile ; du soutien à la recherche en matière de soins, de modèles de logements adaptés, de modèles de financement (pilier 3c) ; de fournir des statistiques de l'évolution des différentes générations »

Dans son rapport de 2007, le Conseil fédéral vise à encourager l'indépendance et la participation des seniors². Dans ce rapport, cinq domaines ont été définis pour évaluer la situation des aîné-e-s : la santé et les soins, le logement et la mobilité, le travail et la transition vers la retraite, la situation économique et enfin, l'engagement et la participation sociale.

La répartition des tâches entre les communes et les cantons peut, quant à elle, être exprimée ainsi :

¹ La Confédération est compétente en matière de législation, les travaux à réaliser dans ce cadre sont confiés à l'exécution des cantons et des communes.

² Rapport du Conseil fédéral « Stratégie en matière de la politique de la vieillesse » (19.12.2007)

« Les cantons sont responsables de la politique sanitaire, du maintien à domicile, ainsi que des institutions de prise en charge des personnes dépendantes; du soutien financier à la construction de logements adaptés; du soutien financier aux différentes prestations nécessaires à l'accompagnement social (bénévolat organisé, réseau associatif, etc.).

*Les communes sont plus particulièrement responsables de garantir l'accès à l'information sur les prestations et les services existants ; à garantir la participation sociale et citoyenne des aîné-e-s ainsi que la prise en compte de leurs besoins spécifiques en matière de mobilité, d'aménagement du territoire et d'accès au logement. Ceci dit, en l'absence d'une base légale explicite, les communes ont une marge de manœuvre pour interpréter leur degré de responsabilité ».*³

1.3 Contexte démographique

Le vieillissement de la population est observable à l'échelle mondiale. L'OMS projette que la proportion des 60 ans et plus passera de 12% en 2030 à 16% en 2050. Ainsi, en 2030, environ 1,4 milliard de personnes seront âgées de 60 ans et plus, avec une grande majorité dans les pays à bas ou moyens revenus. À ce sujet, l'OMS a émis un guide pour soutenir les communes et les villes dans la mise en place de leur politique vieillesse⁴, dans une optique de villes et communes « amies des aîné-e-s ». Ce guide définit notamment sept domaines d'actions (cf. schéma ci-dessous) qui sont repris et intégrés dans le présent rapport avec les différents axes stratégiques.

³ Rapport n°16-019 d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la politique de la vieillesse du 13 juin 2016.

⁴ National programmes for age-friendly cities and communities.



1.3.1 Niveau national

La Suisse compte parmi les pays où l'espérance de vie est la plus élevée au monde. En 2022, l'espérance de vie à la naissance s'élevait à 81,6 ans pour les hommes et à 85,4 ans pour les femmes⁵. Elle a nettement augmenté ces dernières décennies, puisque dans les années 50, elle s'élevait à 66 ans pour les hommes et à environ 70 ans pour les femmes.

À la fin du 2^e trimestre 2023, la population suisse comptait 8.9 millions de personnes. On dénombrait plus de 1.5 million de personnes de plus de 65 ans, soit 17% de la population, dont presque 500'000 personnes de plus de 80 ans (dont 3/5 de femmes). Selon le scénario de l'évolution démographique moyen (OFS, 2020), l'effectif des personnes des plus de 65 ans est appelé à augmenter de moitié (+52%) et celui des personnes de plus de 80 ans à quasi doubler (+88%) d'ici 2040.

Il y a un phénomène de double augmentation de la population âgée. Premièrement, on observe un accroissement général de la population et deuxièmement, un fort accroissement de la tranche d'âge 65 ans et plus. Selon les pronostics, la tranche d'âge des 65+ devrait dépasser la tranche d'âge des 0-19 ans en 2024 pour la première fois de l'histoire.

⁵ Selon les données de l'office fédéral de la statistique

L'arrivée des baby-boomers (population née entre 1945 et 1965) au grand âge nécessitera la création de capacités supplémentaires dans les soins de longue durée, comme le souligne le rapport de mars 2022 de l'Observatoire suisse de la santé (« Bedarf an Alters- und Langzeitpflege in der Schweiz », Prognosen bis 2040) « *La croissance importante et rapide de la population âgée met les structures de soins de longue durée au-devant de défis majeurs* ».

Ainsi, toujours selon l'Observatoire suisse de la santé, il faudrait prévoir à l'échelle nationale une augmentation des besoins en lits d'EMS de 69%, soit 54'300 lits supplémentaires, ce qui correspond à 920 EMS d'ici à 2040. L'augmentation est également importante au niveau des besoins en soins à domicile (+52%) soit environ 102'000 bénéficiaires en plus d'ici 2040.

Les besoins en structures intermédiaires sont également importants : 1'250 lits de court séjour supplémentaires et 13'400 nouveaux logements pour personnes âgées.

1.3.2 Canton de Neuchâtel

Au niveau cantonal, le Conseil d'État se prépare à cette importante augmentation, d'une part, en renforçant les structures permettant de rester chez soi (soins à domicile, appartements avec encadrement,..) et, d'autre part, en renforçant les différentes structures d'accueil (pension⁶, EMS...) grâce à sa politique médico-sociale (PMS).

La PMS vise le maintien à domicile le plus longtemps possible des aîné-e-s. L'accueil institutionnel, les appartements avec encadrement, les médecins de familles ainsi que la plateforme d'orientation et d'information AROSS⁷ font partie du dispositif. Les collectivités publiques sont appelées parallèlement à soutenir le bénévolat ainsi que le réseau des proches aidant-e-s pour permettre aux personnes les moins dépendantes de rester chez elles.

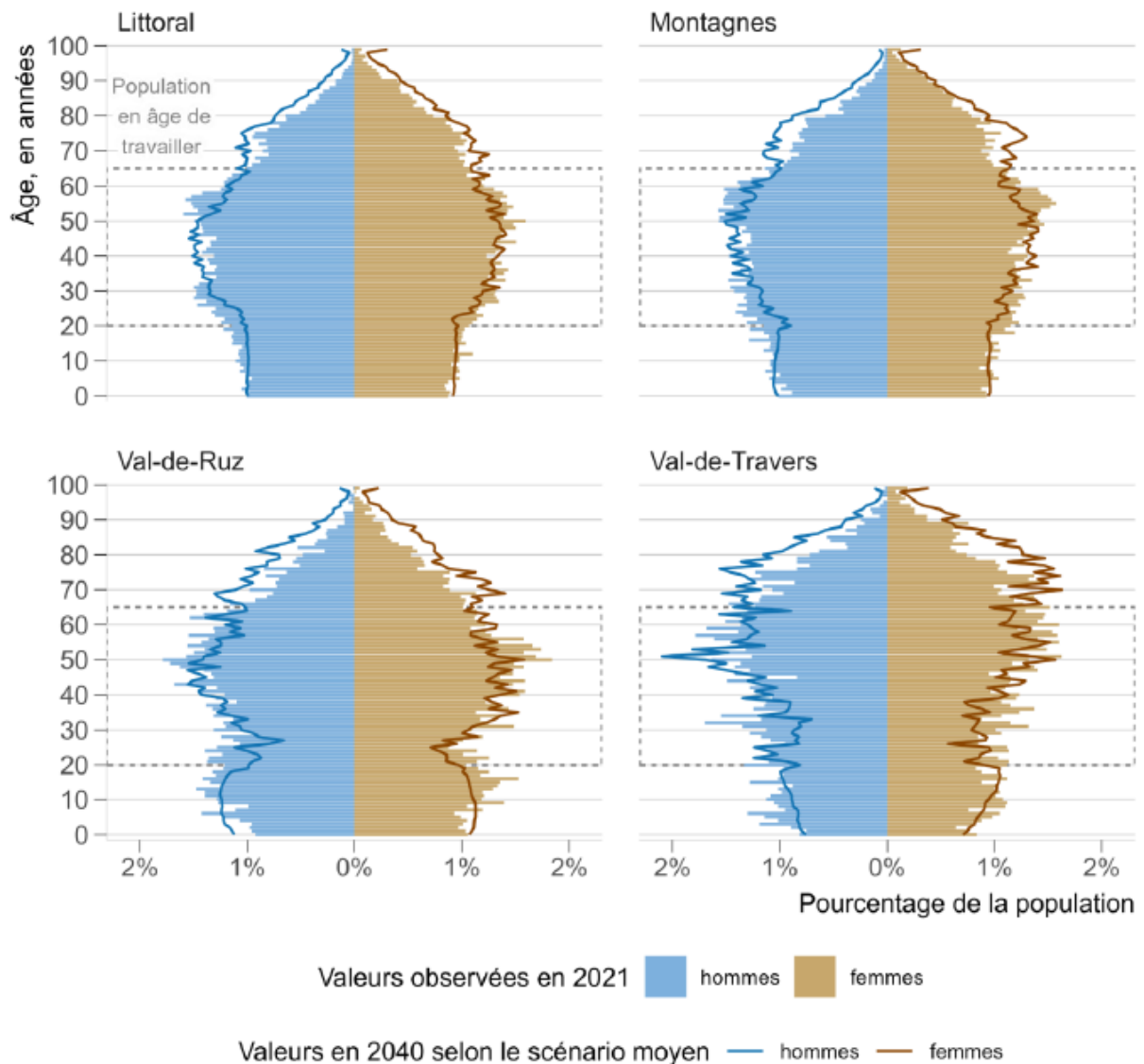
Concernant les établissements spécialisés (EMS, pensions, foyers de jour, foyers de nuit), selon son courrier du 23 mars 2023, le Conseil d'Etat

⁶ Les pensions ont pour rôle d'accueillir des personnes âgées ne nécessitant pas de soins particuliers (ou alors ils sont externalisés) mais en situation de grande vulnérabilité sociale qui ne sont plus aptes à vivre seules à leur domicile.

⁷ AROSS : Accueil Réseau Orientation Santé Social est une structure voulue par le canton de Neuchâtel qui offre un service gratuit d'information et d'orientation pour les personnes de plus de 65 ans et leurs proches, avec notamment des évaluations et un suivi à domicile.

annonce la nécessité de mettre aux normes les structures existantes et d'en créer des nouvelles pour répondre à l'évolution démographique et assurer la prise en charge des cohortes du baby-boom à partir de 2028. Le Conseil d'Etat estime qu'il sera nécessaire de construire 15 nouveaux EMS dans le canton d'ici 2040 à raison de 60 lits chacun, soit un total de 900 lits supplémentaires.

Selon les projections démographiques du Canton, le nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de 26 à 64 ans s'élevait à 33 sur la région Littoral en 2021. Selon un scénario moyen, il s'élèvera à 44 en 2040, ce qui correspond à la moyenne cantonale (respectivement 33 et 42). Dans sa politique en faveur des personnes âgées, le Canton de Neuchâtel continue donc à renforcer les structures ambulatoires tout en prenant des mesures pour augmenter les structures stationnaires en fonction des besoins de la population. Il rejoint ainsi plusieurs cantons qui ont choisi de développer ces deux axes, ambulatoire et stationnaire (AG, BL, GR, NW, OW, TG, SO, ZG, ZH).



1.3.3 Ville de Neuchâtel

La ville de Neuchâtel connaît une évolution similaire aux autres villes. Au 31.12.2023, la ville comptait 44'884 habitant-e-s dont 8'192 personnes de plus de 65 ans (soit un peu plus de 18% de la population), 2'787 personnes de plus de 80 ans et 633 personnes de plus de 90 ans. Même si la Ville de Neuchâtel compte à l'heure actuelle une population relativement jeune en comparaison avec les autres communes du Canton et la moyenne Suisse, les projections déclinées pour la population des seniors indiquent une croissance importante à l'avenir: +30% à l'horizon 2040 (Rapport Microgis, 2023).

La ville a donc choisi d'accompagner la planification cantonale liée aux besoins en infrastructures en déployant une politique de proximité favorisant le lien social, nécessaire à un vieillissement en santé. Ce travail de proximité est l'illustration des compétences et du rôle que peuvent jouer

les communes dans le domaine médico-social et la prévention de l'isolement. Cela se traduit notamment par des actions particulièrement concrètes comme le plan canicule/grand froid et les cafés-rencontres, qui permettent un contact direct avec la population âgée.

D'autre part, les différentes stratégies et planifications, dont plusieurs ont été soumises à votre autorité dans les derniers mois ont inclus le « réflexe senior » dès leur conception. Dans ce cadre, les rapports en lien avec le projet de territoire (23-019), la stratégie de mobilité (23-016), son programme d'intervention sur le domaine public (24-004) ou encore dans sa stratégie relative à l'espace environnemental et aux défis climatiques (23-023) intègrent les enjeux de l'évolution démographique.

On mentionnera également la stratégie immobilière et la politique du logement (23-026) qui présente de manière détaillée le besoin et les actions en faveur notamment de la création d'appartements avec encadrement permettant le maintien à domicile.

Enfin, le rapport (23-011) concernant la stratégie numérique et d'innovation responsable intègre les enjeux de vieillissement de la population en prévoyant des actions de formation et de lutte contre la fracture numérique.

1.4 Recherche cantonale ReliÂge

Le projet de recherche ReliÂge a été lancé en 2017 en collaboration avec le Canton de Neuchâtel, l'Université, certaines communes, des acteurs du terrain ainsi qu'avec l'implication de personnes âgées. La Ville de Neuchâtel a activement participé à la recherche en tant que commune pilote avec le quartier de Serrières. Deux autres communes ont également pris part à ce projet : la Grande-Béroche avec le village de Fresens et le Val-de-Ruz avec le village de Cernier.

Le but du projet était de mettre en évidence les leviers communaux permettant de prévenir l'isolement des personnes âgées et faciliter leur intégration sociale par le renforcement des réseaux de soutien à petite échelle. En utilisant des démarches participatives, des groupes de discussion, des entretiens individuels, l'accompagnement et l'observation des seniors dans leurs activités quotidiennes, les résultats du projet ont démontré l'importance des liens sociaux et de la vie de quartier (y compris les commerces de proximité), pour le grand âge.

Le schéma ci-après résume les principaux points relevés pour le quartier de Serrières. Ce tableau illustre les trois axes de recherche, à savoir les

activités des seniors [1], ce qu'ils considèrent comme pouvant renforcer le lien social (ressources [2]) et ce qui pouvait limiter le lien social (obstacles [3]).

Des similitudes ont été constatées entre les trois communes participantes. Il ressort notamment que les activités centrées sur l'échange et le lien social sont extrêmement importantes et qu'il est nécessaire de les maintenir et les développer dans les quartiers. Les activités notées en rouge occupent une place essentielle pour les habitant-e-s de Serrières.

Six propositions ont émané de cette recherche pour, très concrètement, faciliter les activités et la vie de quartier en mettant en avant les ressources diminuant les obstacles identifiés. Ces propositions, qui ont été intégrées dans les mesures de politique de vieillesse 2024-2028, sont rassemblées dans le tableau ci-après. Les propositions issues de l'étude ReliÂge sont ainsi mis en lien avec les axes stratégiques de notre politique vieillesse dans le chapitre 3.

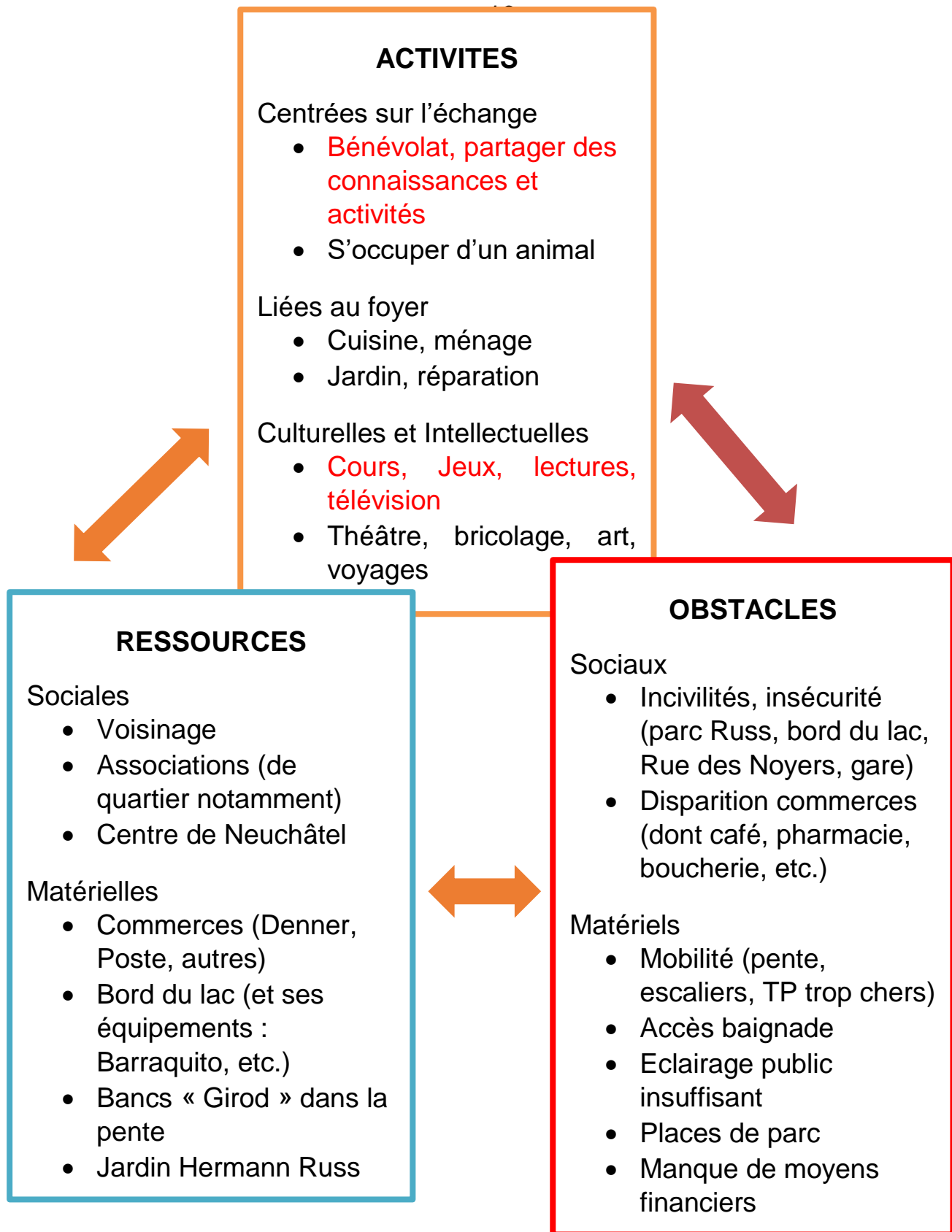


Figure 1 : Schéma des activités. Obstacle et ressources à Serrières, Rapport

Proposition « ReliÂge »	Lien avec la politique de la vieillesse	Axe et mesure concernés
1) Renforcer le lien social	Le but est de renforcer les liens sociaux dans le quartier via des mesures comme les cafés-rencontres, la participation des aînés dans les associations (clubs sportifs, culture, etc.) ou les journées/sorties des aîné-e-s.	<u>Axe stratégique :</u> Promouvoir l'intégration sociale des aîné-e-s <u>Mesure :</u> Promouvoir le lien social
2) Accès à la formation	Une grande offre existe dans le domaine de la formation pour les seniors (Université du 3e âge, Pro Senectute, Avivo, Mouvement des aîné-e-s). Le rôle de la Ville est de soutenir l'accès à cette offre auprès des seniors.	<u>Axe stratégique :</u> Information et communication <u>Mesure :</u> Fournir à la population âgée un accès facilité à l'information
3) Lieux de rencontre	Les cafés-rencontres mis sur pied ou qui le seront à l'avenir créent des lieux de rencontre directement dans les quartiers. Les opportunités de développement des liens intergénérationnels sont également liés à des aménagements urbains adaptés	<u>Axe stratégique :</u> Promouvoir l'intégration sociale des aîné-e-s <u>Mesure :</u> Promouvoir le lien social
4) Soutien aux associations	La Ville de Neuchâtel soutient les associations sous différentes formes, principalement par de la coordination, du soutien financier et au niveau de la communication de l'offre.	cf. 4.3.2 Partenaires externes
5) Installer des chaises aux étages des immeubles sans ascenseur	La thématique des bancs et des chaises est reprise avec les marches exploratoires	<u>Axe stratégique :</u> veiller au maintien de la mobilité des aîné-e-s <u>Mesure :</u> Étendre les marches exploratoires à tous les quartiers de la ville.
6) Café-Récits et Récits de vie	Le service de la cohésion sociale a mis sur pied des cafés-récits à intervalles réguliers. Pour la	<u>Axe stratégique :</u> Promouvoir l'intégration sociale des aîné-e-s

	<p>journée des personnes âgées du 1^{er} octobre 2023, le journal N+ a publié une interview avec une centenaire habitant Neuchâtel. Cet élément sera reconduit et systématisé.</p>	<p><u>Mesure</u> : Promouvoir une vision positive de la vieillesse</p>
--	--	---

2 Politique vieillesse 2024-2028

2.1 Vision

L'étude ReliÂge a démontré que plus une personne vieillit, plus elle a recours à des services et du soutien de proximité. Ainsi, le développement d'un réseau de soutien et d'infrastructures à l'échelle du quartier est indispensable à un bien- vieillir.

Fort de ces constats, notre Conseil définit sa politique de vieillesse pour la période 2024-2028. Il définit la politique vieillesse de la Ville de Neuchâtel comme **transversale** puisqu'elle touche de nombreux domaines : santé, mobilité, aménagement du territoire, culture, sport, logement... Cette approche transversale tend à renforcer le réseau et les solidarités envers la population âgée en soutenant **les liens intergénérationnels et la vie de quartier**. Elle met en place les différentes mesures visant à améliorer la **qualité de vie** des aîné-e-s en créant un environnement favorable à leur épanouissement. La population âgée est un maillon indispensable à notre société pour sa **cohésion** et son développement. Le « **réflexe senior** », qui consiste à prendre en compte les besoins des seniors, est intégré dans tous les projets de la Ville et particulièrement dans les projets d'aménagement urbain et de mobilité, ainsi que dans sa politique du logement, ce qui tend à construire une ville où il fait bon vivre à tous les âges de la vie.

2.2 Principes généraux de la politique communale de vieillesse 2024-2028

L'objectif du Conseil communal est de mettre en place une politique cohérente et complémentaire à l'offre déjà existante en matière de 3^e âge, fournie par la société civile ou d'autres institutions. Les principes généraux retenus pour la période 2024 à 2028 confirment les principes définis en 2016 à savoir:

- Prendre en compte le vieillissement dans chaque politique sectorielle de la commune.

- Identifier les opportunités et les problèmes nécessitant une action des pouvoirs publics en tenant compte de la grande diversité des personnes âgées et donc de leurs besoins, en apportant des réponses variées.
- Développer une vision sociétale d'un vivre-ensemble basé sur la solidarité, l'entraide et la mise en valeur des apports et compétences de chacun-e particulièrement dans les quartiers.

Fort de l'expérience et des résultats de l'étude ReliÂge, un principe supplémentaire doit motiver notre vision politique :

- Renforcer les liens sociaux et le réseau dans les quartiers : commerces de proximité, médecins de famille, lieux pour se rencontrer.

De ces principes généraux découlent 5 axes stratégiques, qui organisent l'action communale. Ces axes sont ceux qui ont été définis en 2016 déjà :

- 1) Information et communication
- 2) Promotion de l'intégration sociale des aîné-e-s
- 3) Développement de l'habitat et d'un espace public adapté aux personnes âgées
- 4) Maintien de la mobilité des aîné-e-s
- 5) Prévention et promotion de la santé

Le plan d'action que le Conseil souhaite développer pour la période 2024-2028 est présenté au chapitre 3.

2.3 Les partenaires

La politique de vieillesse est un sujet transversal : de nombreux services de l'administration sont concernés par cette thématique et donc impliqués dans les différentes mesures prévues (ci-dessous 2.3.1). Pour réaliser les mesures en matière de politique vieillesse, notre Conseil peut aussi s'appuyer sur des partenaires externes (ci-dessous 2.3.2).

2.3.1 Administration communale

En fonction des thématiques, les spécialistes du domaine sont sollicité-e-s dans les différents projets menés. En particulier, le « réflexe senior », se traduit très concrètement en matière de mobilité et d'aménagement urbain.

En effet, constatant des besoins de coordination et d'harmonisation des procédures en matière d'aménagement des espaces publics, une nouvelle organisation facilitant la collaboration et la planification des projets en lien avec l'espace public est mise en place⁸. Celle-ci développe notamment un guide des espaces ouverts soulignant les concepts directeurs et points d'attention, pour garantir la cohérence et la qualité des espaces publics.

De plus, l'accompagnement du vieillissement de la population est dorénavant ancré dans la stratégie immobilière et la politique communale du logement, la révision du PAL, la stratégie de mobilité ou encore d'adaptation aux défis climatiques. Il s'agit de politiques sectorielles déterminantes pour permettre d'offrir aux aîné-e-s des conditions de vie et de logement favorables.

Dans ce cadre, la déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé entretient des contacts réguliers avec les différents services de la Ville et est consultée dans les différentes phases de planification.

2.3.2 Partenaires externes

La Ville de Neuchâtel compte de nombreux interlocuteurs et institutions actives dans le domaine de la vieillesse. Sa mission consiste à assurer une certaine coordination.

Ces différents partenaires sont régulièrement consultés et/ou participent à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes à l'attention des seniors.

Le tableau suivant présente brièvement les principaux acteurs avec lesquelles la Ville collabore (liste non exhaustive et ordre aléatoire). On mentionnera par ailleurs qu'au niveau national, la Ville de Neuchâtel fait partie du réseau suisse des villes amies des aîné-e-s.

Associations	Buts de la structure
AVIVO	L'AVIVO défend les retraité-e-s, les veuves et veufs, des personnes en situation de handicap, des orphelin-e-s et des personnes ayant droit à des prestations sociales. Elle propose un aide pour les

⁸ Rapport n°24-xxx concernant le programme 2024-2028 d'assainissement sur le domaine public, les domaines de l'eau et du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et l'harmonisation des taxes d'équipement, fouilles et ancrages.

	déclarations d'impôts, les demandes pour l'AVS et les prestations complémentaires et propose divers loisirs
Pro Senectute arc jurassien	L'association offre un service social et propose aux seniors de l'Arc jurassien (Jura, Jura bernois et Neuchâtel) une large palette de prestations et d'activités.
Mouvement des aînés	Le MDA propose une offre variée d'activités pour toutes les personnes dès 50 ans, avec, pour missions, d'améliorer la qualité de vie et de développer le lien social, tout en valorisant le rôle des seniors dans la société
Université du 3^e âge	L'Université du 3 ^e âge permet de cultiver sa curiosité et d'approfondir ses connaissances au travers de conférences, d'ateliers thématiques ou d'excursions culturelles. Sous la devise « Apprendre, débattre, explorer », le programme est ouvert à toute personne dès 60 ans, sans formation ou titre préalables exigés.
Caritas	L'association propose du soutien aux seniors en situation précaire et accompagne notamment les personnes en fin de vie
Croix-Rouge	La Croix-Rouge se concentre sur des activités de proximité qui viennent en aide à la population vulnérable du canton. Elle offre des soutiens dans le domaine social et de la santé pour les familles et les personnes âgées.
ANEMPA	L'association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées est la principale faîtière des institutions pour personnes âgées du canton de Neuchâtel
Fédération des retraités neuchâtelois	La FNR est une organisation indépendante ouverte à toutes et tous les aîné-e-s. Elle a pour but de défendre et de représenter les intérêts économiques, sociaux et culturels des aîné-e-s dans le canton de Neuchâtel
Bénévolat Neuchâtel	Une organisation faîtière qui promeut le bénévolat et la vie associative dans le canton.
Bénévoles en ville	<p>Une association bénévole qui offre, depuis 40 ans,</p> <ul style="list-style-type: none"> • des transports médicaux et sociaux (sauf pour les personnes non accompagnées souffrant de problèmes cognitifs, et les enfants), • des visites et des promenades à pied, • occasionnellement des commissions, selon les disponibilités, <p>aux personnes âgées ou handicapées de Neuchâtel. L'objectif est de pouvoir maintenir ces activités afin que ces personnes puissent rester à domicile.</p>

Innovage	Une association de seniors expérimenté-e-s et actif-ve-s transmettent bénévolement leur savoir et soutiennent des organisations à but non lucratif
Grands parents pour le climat	Un mouvement citoyen pour le climat né de la préoccupation d'une génération, celle de grands-parents notamment, face aux risques de détérioration des conditions de vie sur terre. Son engagement vise aussi un changement des modes de consommation
Être grands-parents aujourd'hui	Association qui favorise les liens intergénérationnels et a pour but de partager le savoir et les expériences du rôle de grands-parents. L'association propose, à l'intention des grands-parents de la région neuchâteloise, un « espace » de rencontre, d'échange et de soutien
Atic-ne	Association qui lutte contre la fracture numérique en offrant des cours spécialement développés pour les seniors et un espace pour répondre à leurs questions.
CSP Neuchâtel	Une fondation, reconnue d'intérêt public, dont la mission est de répondre aux besoins sociaux de la population neuchâteloise. Il accompagne et soutient les personnes qui le consultent en raison de difficultés sociales, juridiques, économiques ou conjugales. Pour mener à bien ses actions, le CSP peut compter sur ses trois Boutiques de seconde main ainsi que sur son secteur de ramassage et débarras.
Lyceum Club international	Cette association réunit des femmes qui partagent, dans un esprit d'amitié, leur goût pour les arts, la musique, la culture et les sciences et offre des conférences et concerts publics.
Association neuchâteloise des proches aidants	L'ANDPA accompagne et soutient les personnes qui prennent soin d'un de leur proche atteint dans sa santé.
Nomad	Institution autonome de droit public qui a comme mission de fournir des prestations d'aide, de soutien et de soins à domicile sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel
AROSS	Institution autonome de droit public qui a comme mission d'orienter, d'accompagner et de suivre les personnes retraitées
Plateforme ensemble-ne.ch	Plateforme initiée par le Service de l'action sociale qui regroupe les associations, institutions et services publics qui travaillent dans le domaine de la précarité
...	

3 Stratégie et mesures

Le présent chapitre détaille, pour chaque axe stratégique, les mesures et les actions concrètes que le Conseil communal souhaite consolider ou déployer durant la période 2024-2028. La période d'action se coordonne avec l'horizon temporel du prochain crédit pour les aménagements du domaine public, qui concrétise nombre de mesures à l'attention des seniors et soutenues dans le présent rapport.

Le tableau suivant synthétise par axe stratégique les différentes mesures, présentées dans ce chapitre:

Axe stratégique: Information et communication	
Mesure 1	3.1.1 Fournir à la population âgée un accès facilité à l'information
Mesure 2	3.1.2 Former la population âgée aux outils numériques
Mesure 3	3.1.3 Promouvoir une vision positive de la vieillesse
Mesure 4	3.1.4 Fournir à la population active les informations concernant le passage à la retraite et les effets de la retraite
Axe stratégique : Promouvoir l'intégration sociale des aîné-e-s	
Mesure 1	3.2.1 Maintenir le lien social
Mesure 2	3.2.2 Développer et promouvoir les rencontres intergénérationnelles et interculturelles
Mesure 3	3.2.3 Promouvoir la participation des aîné-e-s
Mesure 4	3.2.4 Développer et soutenir la vie et les liens de quartier
Axe stratégique: Développer l'habitat et un environnement adaptés pour les personnes âgées	
Mesure 1	3.3.1 Promouvoir la construction d'appartements adaptés aux seniors, avec encadrement et à loyer modéré
Mesure 2	3.3.2 Promouvoir la construction d'établissements spécialisés (Pension, EMS, courts séjours, accueil de jour, accueil de nuit)
Mesure 3	3.3.3 Participation aux études concernant le logement et les personnes âgées
Mesure 4	3.3.4 Accompagner et soutenir les personnes dans leur projet de rester à domicile
Axe stratégique: Veiller au maintien de la mobilité des aîné-e-s	
Mesure 1	3.4.1. Soutien à la mobilité
Mesure 2	3.4.2 Etendre les marches exploratoires à tous les quartiers de la Ville
Mesure 3	3.4.3 Promouvoir les promenades avec itinéraires sans obstacles
Mesure 4	3.4.4 Promouvoir la mobilité douce et les cours de soutien à la mobilité
Axe stratégique: Renforcer la prévention et la promotion de la santé	
Mesure 1	3.5.1 Organiser et promouvoir les cours pour seniors
Mesure 2	3.5.2 Promouvoir l'installation de médecins généralistes
Mesure 3	3.5.3 Améliorer l'accès à la baignade
Mseure 4	3.5.4 Dérèglement climatique et plan canicule

3.1 Information et communication

L'information et la communication sont indispensables pour permettre à la population âgée d'accéder à l'offre dont elle a besoin.

3.1.1 Fournir à la population âgée un accès facilité à l'information

Situation actuelle	L'offre dans le domaine du 3 ^e âge est riche et variée. Il est dès lors parfois difficile de trouver l'information dont on a besoin. Le rôle de la Ville est d'informer la population et d'aiguiller ses demandes en fonction de l'offre existante.
Actions réalisées ou en cours	<p>Site internet de la Ville rubrique « seniors »</p> <p>Courrier annuel aux plus de 75 ans</p> <p>Diverses publications dans le journal N+</p> <p>Courrier aux nouvelles et nouveaux retraité-e-s</p> <p>Accueil de nouvelles et nouveaux retraité-e-s</p> <p>Participation à l'accueil des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s</p>
Actions 2024-2028	<p>Espaces d'informations destinés aux seniors/ aux offres de la Ville directement dans les quartiers via les Cafés-rencontres y compris informations concernant les soutiens possibles en situation de précarité</p> <p>Former le personnel des guichets d'accueil aux questions liées à la vieillesse</p> <p>Développer une application citoyenne à l'usage de toute personne domiciliée sur la commune, mais également à disposition des nombreuses associations qui ont recours à des bénévoles</p>
Exemple d'autres villes	Créé par la Ville de Genève, la cité seniors est un lieu de vie, d'information et d'échange dédié aux aîné-e-s qui propose de multiples activités et animations. Cette structure permet de répondre aux besoins des seniors, de développer et promouvoir les rencontres intergénérationnelles et interculturelles

3.1.2 Former la population âgée aux outils numériques

Situation actuelle	<p>Les seniors sont très majoritairement équipés en outils numériques. Selon l'OFS (communiqué de presse sur l'utilisation d'internet dans les ménages en 2019), « les personnes de 65 à 74 ans sont maintenant 88% à utiliser internet (+11 points par rapport à 2017). La proportion est de 58% (+13 points) pour les personnes âgées de 75 ans et plus ». Par contre, l'utilisation de ces outils et des différentes applications est parfois difficile ou limitée.</p> <p>La Ville peut soutenir et informer la population âgée des différentes possibilités et démarches en ligne et lutter ainsi contre la fracture numérique et/ou la cybercriminalité.</p>
--------------------	--

Actions réalisées ou en cours	Cours « en santé avec son smartphone » et « click smart » organisé par Atic Cyberthés et Cyberlunchs organisé par le Semo (semestre de motivation) et Pro Senectute. Moyennant une somme modeste, les seniors bénéficient de soutien d'un-e étudiant-e pour mieux manipuler les outils et réaliser les tâches numériques
Actions 2024-2028	Soutien Dossier santé numérique Initiation et soutien informatiques à domicile pour personnes âgées avec des difficultés de mobilité

3.1.3 Promouvoir une vision positive de la vieillesse

Situation actuelle	Il n'est plus à démontrer que les seniors s'engagent de manière très importante dans notre société dans des domaines variés et sont un maillon précieux à notre cohésion sociale. Cependant, l'âgisme, qui désigne toute forme de discrimination, de ségrégation, de mépris ou de dépréciation fondée sur l'âge, peut être présent dans de nombreux domaines. La Ville peut facilement être active pour promouvoir une vision positive de la vieillesse.
Actions réalisées ou en cours	Message de vision positive du vieillissement lors de l'accueil des nouvelles et nouveaux retraité-e-s Programme Win3, organisé en collaboration avec les écoles et Pro Senectute qui permet à des seniors bénévoles d'aller dans les classes en tandem avec l'enseignante pour du soutien.
Actions 2024-2028	Publier régulièrement dans le journal N + des articles qui mettent en avant les expériences et compétences des seniors. Mettre en avant les archives de la vie ordinaire ⁹

3.1.4 Fournir à la population active les informations concernant le passage à la retraite et les effets de la retraite

Situation actuelle	Le passage à la retraite est une étape importante de la vie. L'aspect économique n'est pas à négliger. Recevoir les informations nécessaires pour bien préparer sa retraite est indispensable pour prendre les bonnes décisions.
--------------------	--

⁹ En collaboration avec l'association pour la conservation des Archives de la vie ordinaire (AVO), Neuchâtel

Actions réalisées ou en cours	Lors de l'accueil des nouvelles et nouveaux retraité-e-s, de nombreuses associations et structures se présentent et les informent de l'offre existante.
Actions 2024-2028	<p>Informer de manière automatique les personnes pouvant bénéficier de prestations complémentaires.</p> <p>Informer la population active de l'organisation de la retraite/conséquence du temps partiel sur la retraite et des possibilités de soutien en cas de situation financière précaire (Prestations complémentaires, consultation sociale Pro Senectute)</p>

3.2 Promouvoir l'intégration sociale des aîné-e-s

L'intégration sociale des aîné-e-s est indispensable pour d'une part que la société puisse bénéficier de leurs compétences, savoir-faire, savoir-être et savoir-vivre mais également, d'autre part, elle est un vecteur déterminant pour pouvoir rester à domicile dans les meilleures conditions de vie possibles.

3.2.1 Maintenir le lien social

Situation actuelle	<p>En vieillissant, les liens sociaux diminuent d'une part, en raison de soucis de santé (perte progressive de mobilité, de la vue, et audition moins bonnes, ...), d'autre part, du fait que le réseau habituel diminue (perte ou maladie de proches et ami-e-s). Ce phénomène est connu sous le terme de « mitage relationnel ». Or, les liens sociaux deviennent de plus en plus importants en vieillissant pour rester à domicile et pour pouvoir être soutenu-e en cas de besoin. Afin de pallier ce phénomène, les liens de quartier jouent un rôle capital. L'entraide entre voisin-e-s permet à la population âgée d'obtenir l'aide dont elle a besoin et/ou d'éventuellement fournir de l'aide à ses voisin-e-s, et ainsi avoir un rôle valorisé. La Ville peut contribuer et mettre en place des mesures qui renforcent les liens de quartier et ainsi permettre à la population âgée de rester le plus longtemps possible à domicile.</p> <p>L'intégration sociale des aîné-e-s passe également par une situation économique permettant de garantir un accès à la vie sociale et aux activités de loisirs. La Ville déploie dans ce cadre différentes mesures et stratégies pour garantir cet accès aux aîné-e-s les plus défavorisés.</p>
Actions réalisées ou en cours	Cérémonie d'accueil des nouvelles et nouveaux retraité-e-s avec la présence des diverses associations partenaires.

	<p>La sortie des aîné-e-s de Valangin a lieu une fois par année et est un évènement très attendu et très fréquenté, au même titre que le Noël des bénéficiaires des prestations complémentaires AVS.</p> <p>Les allocations communales et les rabais sur les titres de transports publics pour les bénéficiaires de prestations complémentaires contribuent au maintien de la vie citoyenne des populations âgées les plus défavorisées</p>
Actions 2024-2028	Etendre la sortie des aîné-e-s à tous les quartiers de la Ville.

3.2.2 Développer et promouvoir les rencontres intergénérationnelles et interculturelles

Situation actuelle	Maintenir et développer des liens intergénérationnels permet à la population âgée d'avoir un réseau renforcé et de développer des liens de proximité.
Actions réalisées ou en cours	<p>Le festival « Intergénéractions », mis sur pied pour la première fois en 2022 par l'association PLAKART (plaque tournante d'arts scéniques) et soutenu par la Ville de Neuchâtel, a misé sur le partage de différentes pratiques artistiques (théâtre, danse contemporaine, musique, art plastique, jeux, ...) pour établir des ponts entre générations. Ce festival a suscité d'autres actions comme la mise sur pied de cours de salsa pour seniors, qui rencontrent un franc succès.</p> <p>Le projet Win 3 développé dans les collèges et adapté au contexte MAE en est aussi un exemple.</p>
Actions 2024-2028	<p>Soutenir et promouvoir les projets à but intergénérationnel.</p> <p>Le domaine du sport est un vecteur pertinent de développement des relations intergénérationnelles, de même qu'au travers des organismes institutionnalisés tels que le Parlement ou le Conseil des Jeunes.</p>

3.2.3 Promouvoir la participation des aîné-e-s

Situation actuelle	<p>Les plus-values apportées par la participation des seniors à la collectivité sont multiples, reconnues et nécessaires à son bon fonctionnement. A titre d'exemple, on mentionnera leur implication dans le bénévolat, la garde extrafamiliale des enfants, en politique ou au sein des clubs et associations.</p> <p>La Ville facilite leur participation en leur donnant les informations nécessaires et en les consultant pour divers projets.</p>
--------------------	---

Actions réalisées ou en cours	Les associations de seniors (exemple AVIVO) sont consultées concernant différents projets de la Ville.
Actions 2024-2028	Promouvoir les assemblées citoyennes au sein de la population âgée.

3.2.4 Développer et soutenir la vie et les liens de quartier

Situation actuelle	La Ville organise des manifestations et évènements qui renforcent le lien social dans les quartiers, particulièrement auprès de la population très âgée.
Actions réalisées ou en cours	Un café-rencontre s'est créé en collaboration avec la déléguée de quartier à Valangin en 2021. Il est mensuel et permet aux seniors de Valangin de se rencontrer et d'être informés des différentes offres. Un autre café-rencontre s'est créé sur le même modèle à Corcelles-Cormondèche fin 2023. La transformation du premier étage du bâtiment acheté par la Ville sis à la rue du Clos-de-Serrières 2 permettra d'accueillir des élèves en lien avec le projet MAE mais aussi des rencontres de quartier, notamment avec les aîné-e-s.
Actions 2024-2028	Étendre les Cafés-Rencontres à chaque périmètre délimité par les assemblées citoyennes
Exemple d'autres villes	La Ville de Berne a mis en place une structure d'entraide entre voisin-e-s « Nachbarschaftilfe » pour renforcer les liens dans les quartiers. La Ville gère la mise en lien entre les bénévoles et les personnes qui ont besoin de soutien.

3.3 Développer l'habitat et un environnement adaptés pour les personnes âgées

Cet axe stratégique vise à adapter l'habitat et l'environnement aux besoins des personnes âgées dans le but d'améliorer leur bien-être, leur autonomie et la possibilité de rester à domicile le plus longtemps possible.

Ces éléments sont notamment présentés et détaillés dans le cadre de la stratégie immobilière et la politique communale du logement présenté à votre Autorité au premier semestre 2024.

3.3.1 Promouvoir la construction d'appartements adaptés aux seniors, avec encadrement et à loyer modéré

<p>Situation actuelle</p>	<p>Adapter les logements et l'environnement aux besoins des personnes âgées est indispensable pour pouvoir rester le plus longtemps possible à la maison. En raison du vieillissement démographique, de nombreux logements adaptés seront nécessaires à court terme. La Ville peut encourager la construction d'appartements adaptés aux seniors via ses planifications et ses stratégies en matières immobilières et de logement avec encadrement.</p> <p>Le Conseil d'État a fixé des objectifs en matière de création de logements avec encadrement pour l'ensemble des communes du Canton dans le cadre d'un arrêté spécifique. 2'000 logements avec encadrement doivent être créés à l'horizon 2040, ce qui correspond à 43 appartements pour 1'000 personnes en âge AVS. Sur ces 2'000 appartements, 40% doivent pratiquer des loyers modérés. »</p> <p>Pour la Ville de Neuchâtel, cela correspond aux objectifs de 424 logements d'ici à 2030 et 495 d'ici à 2040, alors que l'offre actuelle est de 279. »</p>
<p>Actions réalisées ou en cours</p>	<p>La création de logements avec encadrement et adaptés aux seniors est pleinement intégrée dans les projets récents sur le territoire communal. Il s'agit d'une condition posée par la commune pour le développement immobilier sur des parcelles privées lorsque les dispositions réglementaires permettent de l'exiger et que le contexte s'y prête. À ce titre, on peut notamment mentionner les projets de Beauregard-Dessus, des Gouttes d'Or, des Arniers, le plan de quartier Possession – Chant des Oiseaux et le plan spécial Portes-Rouges 55.</p> <p>De plus, le projet de territoire, la révision du PAL, la stratégie immobilière ainsi que la politique du logement permettent d'ancrer ces pratiques. A ce titre, on peut également souligner l'ambition du projet de territoire dont en particulier les appartements avec encadrement et les EMS, au sein des centralités de la commune fusionnée, dans le cadre de l'image directrice « Renforcer les centralités ».</p> <p>La Ville est représentée dans plusieurs conseils de fondation propriétaires d'immeubles pour personnes âgées.</p>
<p>Actions 2024-2028</p>	<p>Introduire dans le cadre du PAL des réglementations spécifiques à ce propos en particulier dans certains secteurs stratégiques. L'objectif est également de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle dans les quartiers et les centralités en veillant à la disponibilité de services adaptés à proximité.</p>

	<p>Dans le cadre de la stratégie immobilière, adapter les objets appartenant à la Ville de Neuchâtel aux populations ayant des besoins spécifiques. En particulier, transformer, lorsque cela est possible, des logements en logements avec encadrement pour participer à la réalisation des quotas cantonaux. Il s'agit également que les surfaces résidentielles proposées dans ce cadre soient abordables. A ce titre, nous pouvons relever que le crédit à hauteur de 27.3 millions pour la première étape du programme d'entretien et d'assainissement énergétique du patrimoine financier voté par le Conseil communal pour le patrimoine financier inclut des montants permettant d'étudier cette possibilité et d'adapter les bâtiments le cas échéant.</p> <p>Dans le cadre de la politique communale du logement, l'objectif est d'encourager la construction de petits logements et de petits logements avec encadrement. Il est notamment possible de favoriser la réalisation de logements à destination des seniors dans les planifications de quartier.</p>
--	--

3.3.2 Promouvoir la construction d'établissements spécialisés (Pension, EMS, courts séjours, accueil de jour, accueil de nuit)

Situation actuelle	Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel avertit de l'urgence de construire des infrastructures supplémentaires pour la population âgée fragilisée. Selon les projections démographiques, un manque réel de place en EMS et autres structures (pension, court séjour, accueil de jour et de nuit) est à prévoir. Le Conseil d'Etat a pour objectif de construire une dizaine d'EMS sur le territoire cantonal d'ici à 2040.
Actions réalisées ou en cours	Travail en collaboration avec le canton et la Région Neuchâtel Littoral (RNL)
Actions 2024-2028	État des lieux et examen de détails des sites potentiels Définition des secteurs retenus dans le cadre de la révision du PAL

3.3.3 Participation aux études concernant le logement et les personnes âgées

Situation actuelle	Le vieillissement de la population est un phénomène qui se produit pour la première fois dans l'histoire de l'humanité. Afin d'adapter notre espace urbain de la meilleure manière possible, il
--------------------	---

	est nécessaire de s'appuyer sur les différentes recherches menées par des institutions expertes dans ce domaine
Actions réalisées ou en cours	La Haute école de Santé de La Source a débuté une recherche sur le logement des femmes de la génération du baby-boom. La Ville de Neuchâtel y participe avec d'autres communes. Cette étude permettra de livrer des conseils en matière de logement pour personnes âgées.
Actions 2024-2028	Continuer à collaborer avec le domaine de la recherche pour adapter la ville aux besoins des aîné-e-s.

3.3.4 Accompagner et soutenir les personnes dans leur projet de rester à domicile

Situation actuelle	<p>Selon l'étude « Vieillir sans la présence de la famille »¹⁰, sortie en 2023, environ 8% des plus de 65 ans vivent sans famille, ce qui représente environ 142'000 personnes en Suisse. Il ressort que ce sont majoritairement des femmes, qui ont un revenu plus faible que la moyenne et qui sont plutôt mal informées.</p> <p>Pour pouvoir rester à domicile le plus longtemps possible, il est nécessaire de développer et de promouvoir des prestations de qualité à domicile tant dans le domaine de la santé que du social.</p>
Actions réalisées ou en cours	<p>Collaboration avec les prestataires d'accompagnement à domicile</p> <p>Soutien au projet Dring-Dring, livraison des courses à domicile</p>
Actions 2024-2028	<p>Informers sur les prestations existant à domicile et identifier les prestations nécessaires à mettre en place.</p> <p>Informers sur les possibilités de soutien en cas de situation financière précaire. (Prestations complémentaires, consultation sociale Pro Senectute).</p> <p>Adapter l'offre de livraisons Dring Dring (livraison des achats par un coursier à vélo) à la commune fusionnée</p>

3.4 Veiller au maintien de la mobilité des aîné-e-s

La mobilité permet aux personnes âgées d'avoir accès à l'offre qui leur est destinée et à maintenir un réseau social. Il est par ailleurs important de souligner qu'un aménagement urbain adapté pour les seniors bénéficie à l'entier de la population.

¹⁰ www.dans-la-vieillesse.ch/fr

En effet, la Suisse compte plus de 1.7 million de personnes en situation de handicap et il est estimé qu'une personne sur deux, durant sa vie, sera confrontée à une situation de handicap temporaire ou définitive. Des aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite facilitent par ailleurs l'accessibilité pour les jeunes enfants ou les parents avec des poussettes.

On notera par exemple, que pour la période 2024-2028, un montant de CHF 1'760'000.- est sollicité auprès de votre autorité dans le cadre du crédit d'entretien du domaine public afin de mettre en conformité 32 arrêts de transports publics non encore accessibles à fin 2023.

3.4.1 Soutien à la mobilité

Situation actuelle	Les transports publics sont un élément clé pour maintenir la mobilité des personnes âgées. Pouvoir accéder à l'arrêt de bus et prendre le bus en toute sécurité garantit non seulement une certaine autonomie mais également l'accès à un réseau social, culturel et de loisirs
Actions réalisées ou en cours	<p>Des cours organisés par la Ville en collaboration avec le bureau fédéral des accidents, TransN et la police ont lieu chaque année dans le but d'apprendre à prendre les transports publics en toute sécurité (Cours être et rester mobile)</p> <p>Une grande partie des arrêts de bus de notre territoire ont déjà été mis en conformité LHand et le processus se poursuit notamment via les crédits sollicités dans le rapport 24-004 relatifs aux travaux d'entretien du domaine public.</p> <p>Les aîné-e-s bénéficiant de prestations complémentaires ont droit à des réductions sur les abonnements de transports publics. La gratuité est même en cours d'analyse et de discussion dans le cadre de la réponse à la motion n°340</p> <p>La thématique de la mobilité des aîné-e-s est prise en compte dans la conception des espaces urbains de la Ville. L'établissement d'un guide pour les espaces ouverts doit permettre d'harmoniser les pratiques en la matière.</p>
Actions 2024-2028	<p>Établir un diagnostic du réseau de transports publics dans les quartiers notamment en lien avec les enjeux identifiés dans l'image directrice du PAL « franchir la pente ».</p> <p>La Ville de Neuchâtel présente de nombreux défis pour la mobilité des seniors. Les quartiers sont constitués de différentes particularités topographiques facilitant ou rendant plus difficile la mobilité. Dans le but de pouvoir adapter l'offre à la population âgée, il est indispensable de pouvoir favoriser identifier les quartiers où il est le plus aisé de se déplacer et d'y favoriser le</p>

	développement de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.
--	--

3.4.2 Étendre les marches exploratoires à tous les quartiers de la Ville

Situation actuelle	Les balades diagnostiques réalisées en collaboration avec l'association Mobilité Piétonne ont rencontré un vif succès auprès de la population âgée et ont permis d'aménager l'espace pour faciliter la mobilité des seniors (bancs, mains courantes, ...). Une première balade diagnostique a eu lieu en 2016 dans le quartier de Serrières, puis une deuxième en 2017 dans le quartier de La Coudre. Il convient à présent d'étendre ces marches exploratoires à tous les quartiers de la Ville, à une fréquence d'une balade par année selon une des mesures citée dans le rapport d'information 23-016 du 28 juin 2023, relatif à la stratégie de mobilité et de stationnement, qui répond notamment à la motion 18-309 (n°333) du groupe socialiste, traité lors du Conseil général du 1 ^{er} avril 2019 intitulée <i>Étendre les « Marches exploratoires » à toute la population.</i>
Actions réalisées ou en cours	Une balade diagnostique a été réalisée en 2016 à Serrières Une balade diagnostique a été réalisée en 2017 à la Coudre En 2020, l'ancienne commune de Neuchâtel a participé à une étude « Marchabilité et santé ». Une étude comparative effectuée sur 16 villes de Suisse dont Neuchâtel.
Actions 2024-2028	Neuchâtel se compose aujourd'hui de 7 grands quartiers liés aux Assemblées citoyennes. L'objectif est de réaliser ces balades diagnostiques dans chacun de ces quartiers en débutant par l'ouest de la ville soit par Corcelles-Cormondèche puis Peseux, Valangin, Neuchâtel Ouest, Neuchâtel Nord, Neuchâtel Sud et Neuchâtel Est. Une balade est planifiée par année dès 2024, comme défini dans la stratégie de mobilité soumise à votre autorité. Un groupe de suivi pour le pilotage de ces marches et leurs concrétisations en mesures d'aménagement est en place, comprenant, outre la déléguée aux personnes âgées, les offices de la mobilité, le service des infrastructures et du développement territorial, mais aussi Pro Infirmis et l'Avivo.

3.4.3 Promouvoir les promenades avec itinéraires sans obstacles

Situation actuelle	La marche est un élément important dans le maintien de sa santé, encore plus particulièrement au grand âge. La ville de Neuchâtel bénéficie de nombreux chemins pédestres. Les
--------------------	--

	<p>parcours en milieu urbain, mais hors du trafic tels que « la Ficelle » ou les quais au bord du lac sont à ce titre très prisés, notamment par les personnes âgées. Ces infrastructures offrent des possibilités de promenade au calme et en sécurité, à proximité de son domicile. La bonne cohabitation avec les vélos et les trottinettes doit être promue afin que chacun se sente à l'aise et en sécurité.</p>
<p>Actions 2024-2028</p>	<p>Promouvoir les promenades avec itinéraires sans obstacles et les promenades « fraîcheurs » (parcours ombragés ou à proximité des cours d'eau, mieux adaptés en cas de forte chaleur)</p> <p>Installer des mains courantes dans certaines rues en pente afin d'y faciliter les déplacements</p> <p>Equiper les promenades de bancs en suffisance et adaptés¹¹.</p>
<p>Exemple d'autres villes</p>	<p>La Ville de Berne a développé un banc qui correspond aux besoins des aîné-e-s. La particularité de ces bancs est qu'ils sont facilement détectables pour les personnes ayant des déficiences visuelles. Ils ont une hauteur et largeur de siège qui correspond aux besoins de personnes âgées. Sur 2800 bancs, la Ville de Berne va en installer 500 de cette sorte. Ces bancs font partie de la catégorie « bancs inclusifs ».</p> 

¹¹ On peut mentionner que le choix du mobilier urbain du projet des Jeunes-Rives tient compte des spécificités des personnes âgées et se veut le plus inclusif possible.

3.4.4 Promouvoir la mobilité douce et les cours de soutien à la mobilité

Situation actuelle	Etre à l'aise dans ses déplacements quotidien, est une garantie de pouvoir participer pleinement à la vie sociale, culturelle et économique. Au surplus, il s'agit d'un vecteur important de réduction des risques, notamment de chute, pour la population âgée.
Actions réalisées ou en cours	<p>Des cours d'initiation au vélo électrique spécifiquement pour les seniors sont proposés une fois par année</p> <p>L'offre « A vélo sans âge » permet aux résidents des homes de la Ville de se faire promener dans un vélo triporteur grâce à des bénévoles.</p> <p>Les cours être et rester mobile en transports publics, dispensés en partenariat avec TransN sont également proposés chaque année</p> <p>Adaptation de l'espace public, notamment arrêts de transports publics (LHand)</p>
Actions 2024-2028	<p>Poursuivre les actions de formation</p> <p>Poursuivre l'aménagement de l'espace public pour l'adapter à la mobilité des aîné-e-s et personnes à mobilité réduite</p>

3.5 Renforcer la prévention et la promotion de la santé

Le domaine de la prévention et la promotion de la santé est particulièrement important pour la population âgée afin de maintenir un état de santé le meilleur possible et ainsi profiter d'une vie de qualité et la plus autonome possible.

Dans ce cadre, les réponses apportées aux défis climatiques sont déterminantes pour garantir un cadre de vie de qualité, et ce, en particulier pour les populations fragilisées. Les mesures proposées dans le rapport 23-023 concernant l'espace environnemental et les défis climatiques sont ainsi particulièrement pertinentes pour limiter les effets du dérèglement climatique sur la santé de la population. Ces mesures ne sont pas répétées dans le présent rapport, qui se concentre principalement sur les domaines de compétences spécifiques de la déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé.

3.5.1 Organiser et promouvoir les cours pour seniors

Situation actuelle	Plusieurs structures associatives, publiques ou privées, ont une offre riche et variée de prestations à destination de la population âgée. Le rôle de la Ville est de promouvoir ces offres, de les soutenir et de collaborer à la mise sur pied de nouvelles offres qui correspondent aux besoins de la population.
Actions réalisées ou en cours	Les cours « à table pour parler cuisine » sont donnés par une diététicienne d'Espace Nutrition, avec la Ville de Neuchâtel. Ce moment de formation sur la nutrition lorsqu'on devient âgé est allié à une information sur l'offre existante concernant cette thématique en Ville de Neuchâtel.
Actions 2024-2028	Proposer en partenariat avec les restaurants, des tables où les personnes seules peuvent s'installer et manger ensemble, ainsi que des menus « petite faim ».

3.5.2 Promouvoir l'installation de médecins généralistes

Situation actuelle	Le Canton mène une campagne active pour favoriser l'installation de médecins généralistes. La Ville de Neuchâtel a également besoin de renforcer sa médecine de proximité. Une motion a été déposée à ce sujet : « Favoriser les médecins de premier recours dans la commune de Neuchâtel ». La réponse à cette motion est intégrée à ce rapport et se trouve au chapitre 6.
Actions 2024-2028	Cf. chapitre 6.

3.5.3 Améliorer l'accès à la baignade

Situation actuelle	L'accès au lac et à la baignade est un des atouts de la Ville de Neuchâtel. En vieillissant, l'accès à la plage et à la baignade peut devenir problématique en raison des difficultés de mobilité. L'aménagement de cet espace est indispensable pour que la population âgée puisse continuer à pouvoir se rafraîchir et nager durant la période estivale
Actions réalisées ou en cours	Les mesures pour garantir un accès à la baignade, notamment pour les personnes à mobilité réduite ont été présentées dans la réponse à l'interpellation 23-603 « un meilleur accès au lac pour la baignade publique ! » On mentionnera les projets des Jeunes-Rives, de Monruz, du Nid-du-Crô et de Serrières, qui font l'objet de crédit

	<p>d'investissement pour la réalisation, ou l'amélioration de leur accessibilité.</p> <p>Dans ce cadre, des critères et aménagements pour garantir un accès à la baignade inclusif ont été défini.</p>
Actions 2024-2028	<p>Traitement de ces projets dans le cadre de la nouvelle organisation « espaces publics »</p> <p>Concrétiser les aménagements planifiés</p>

3.5.4 Dérèglement climatique et plan canicule

Situation actuelle	<p>Les défis liés au dérèglement climatique sont centraux dans les réponses que doivent apporter les politiques actuelles. Sous l'angle de la santé les conséquences sont particulièrement fortes pour les personnes vulnérables. Ainsi, canicules, ilots de chaleur, grand froid, pénurie d'eau, risques naturels ou mauvaise qualité de l'air sont autant de facteurs impactant fortement les seniors fragilisés. La Ville adapte son environnement urbain et naturel pour prévenir et limiter les impacts.</p> <p>Le plan canicule consiste à soutenir la population vulnérable (principalement les personnes de plus de 75 ans) en période de canicule. Concrètement, les personnes isolées et/ou vulnérables reçoivent des informations et conseils par courrier et sont invitées à s'inscrire sur une liste afin d'être contactées par téléphone lors d'épisodes caniculaires. Cet appel téléphonique permet notamment d'évaluer l'état de la personne, d'organiser, si besoin, une visite à domicile par du personnel qualifié de la Croix-Rouge ou de l'orienter vers d'autres institutions.</p>
Actions réalisées ou en cours	<p>Participation aux mesures (eau, air, sol, biodiversité, etc.)</p> <p>Courrier aux personnes de plus de 75 ans au printemps</p> <p>Déclenchement du plan canicule selon la météo.</p>
Actions 2024-2028	<p>Inviter les personnes inscrites au plan canicule à participer aux cafés-rencontres de leur quartier</p>

4 Réponse à la motion 350 – « Favoriser la relève des médecins de premier recours dans la commune de Neuchâtel »

Le 31 janvier 2023, les groupes VPS-PS par Madame Claire Hunkeler, Madame Aline Chapuis et consorts ont déposé la motion intitulée

« favoriser la relève des médecins de premier recours dans la commune de Neuchâtel ». Cette motion a été acceptée par votre Autorité lors de sa séance du 1^{er} mars 2023 et sa formulation est la suivante :

« Le Conseil général demande au Conseil communal d'identifier les besoins actuels et à moyen terme de la population en matière d'accès aux soins, de dresser un état des lieux du domaine de la médecine de premier recours en Ville de Neuchâtel (âge, localisation, pourcentage de travail, projet de départ à la retraite, etc.) et de développer des stratégies pour favoriser la reprise des cabinets et l'installation de ces professionnel-le-s dans la commune. Le Conseil général demande à la Commune de Neuchâtel d'être proactive pour contrer cette situation de pénurie. »

La présente réponse dresse dans sa première partie un état de situation et informe des mesures prises ou prévues par le Canton de Neuchâtel et sur les expériences réalisées dans d'autres communes. En deuxième partie, la réponse développe les actions concrètes qui seront mises en œuvre par notre Conseil, qui partage pleinement les préoccupations développées dans la motion.

4.1 Enjeux

En Suisse, selon l'OFS, près d'un médecin sur quatre officiant comme médecin de famille ou de l'enfance est âgé de plus de 60 ans et donc susceptible de cesser son activité dans les 5 à 10 prochaines années. Il appartient à la collectivité de prendre des mesures pour assurer la relève et la couverture des besoins futurs dans notre région.

La FMH (Foederatio Medicorum Helveticorum), dans son communiqué du 22 mars 2023 relatif aux statistiques médicales 2022, alerte par ailleurs sur la faible densité de médecins de famille en Suisse :

« La densité médicale atteint 4,6 médecins pour 1000 habitants. Ce chiffre est comparable à celui des pays voisins, à savoir l'Autriche (5,4), l'Allemagne (4,5), l'Italie (4,0) et la France (3,2). Mesurée en équivalent plein temps (EPT), elle s'élève à 3,9 médecins pour 1000 habitants. Et c'est justement chez les médecins de famille exerçant dans le secteur ambulatoire que le tableau est alarmant : la densité en EPT s'élève à 0,8 pour mille, ce qui est inférieur depuis des années à la valeur 1 recommandée par l'OFSP. »

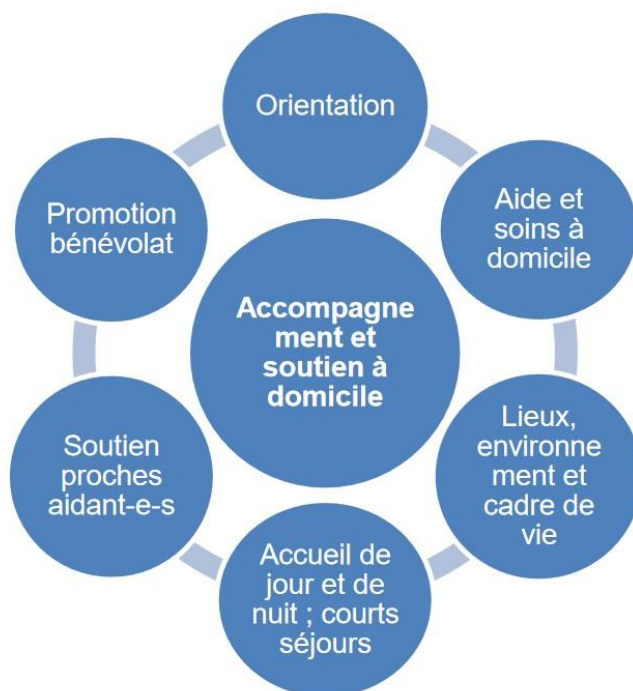
Selon le Service de la santé publique du Canton de Neuchâtel, la situation est particulièrement préoccupante dans la région du Littoral. En ville de

Neuchâtel, il peut s'avérer très compliqué de trouver un médecin généraliste qui accepte une nouvelle clientèle.

4.2 État des lieux

Dans le domaine du premier recours, le système de santé comporte différents acteurs paramédicaux : pharmacies, soins à domicile (NOMAD), infirmières indépendantes, médecines alternatives et autres professions dans le domaine de la santé qu'il convient également de mettre en avant. Ces professionnel-le-s de la santé occupent une place centrale dans le dispositif sanitaire et leur rôle est appelé à se renforcer, notamment en lien avec le vieillissement de la population.

Au niveau cantonal, la planification médico-sociale (PMS) définit depuis 2012 l'accompagnement et le soutien de la personne âgée fragilisée dans son projet de vie, afin qu'elle puisse rester le plus longtemps possible à domicile. La loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle vise à la fois l'accompagnement et le soutien de la personne fragilisée et également l'information et l'orientation dans le réseau socio-sanitaire. Elle peut être schématisée ainsi :



Axes de travail du domaine de l'accompagnement et du soutien à domicile

La médecine de proximité est un acteur essentiel de la PMS dont il convient d'assurer la relève.

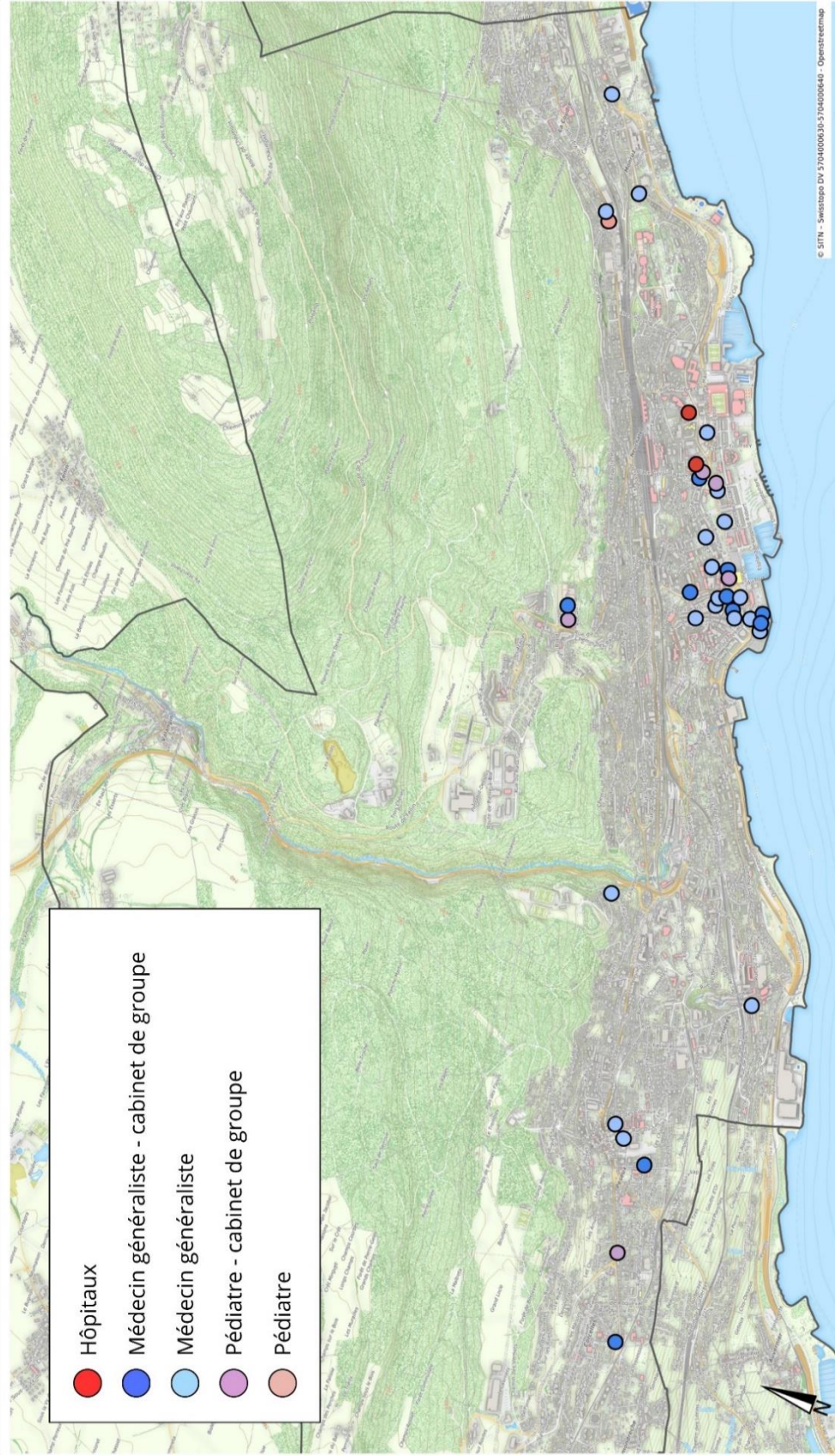
Concernant la présence des médecins, le Service cantonal de la santé publique effectue un monitoring sur le territoire cantonal. L'installation des médecins, toutes spécialités confondues, est régulée par le Canton. Certaines spécialités sont limitées (par le biais de la facturation) depuis le 1^{er} juillet 2023 et en tout cas jusqu'au 30 juin 2025, à savoir:

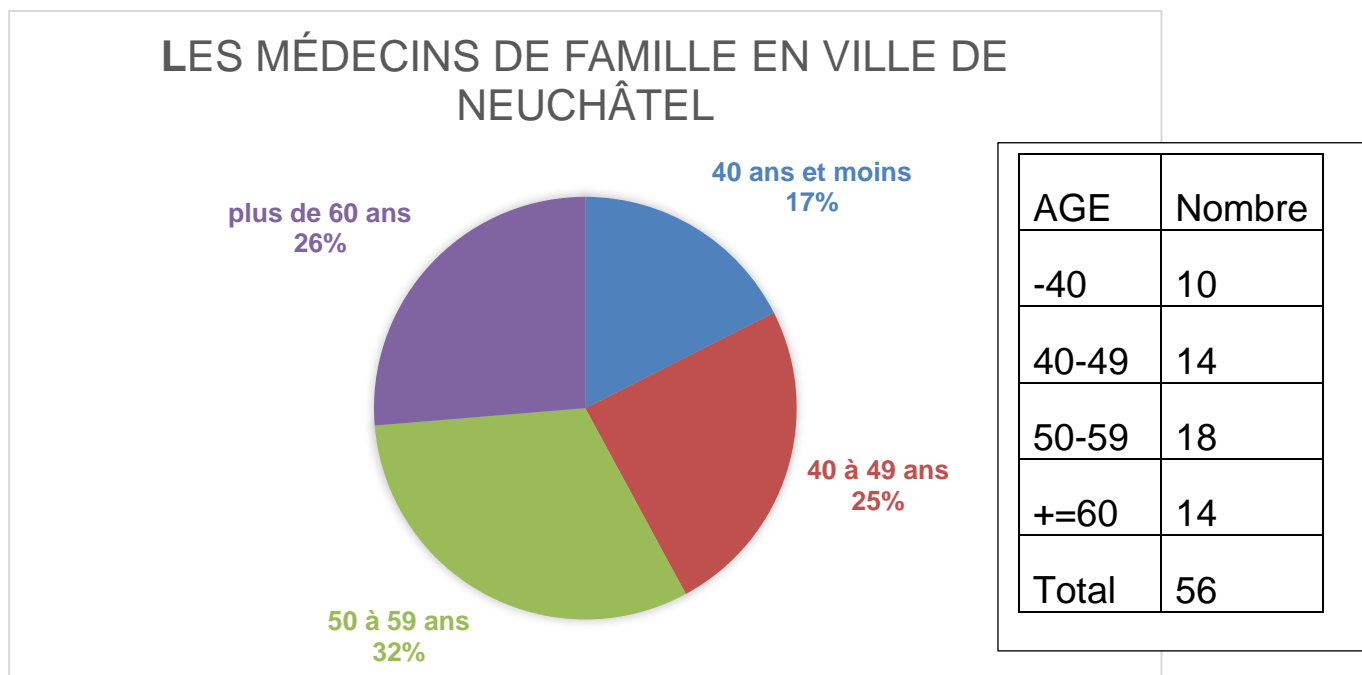
- Chirurgie
- Chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur
- Gastroentérologie
- Médecine physique et de réadaptation
- Neurochirurgie
- Ophtalmologie
- Radiologie

Ces limitations ne concernent ni les médecins généralistes, ni les pédiatres.

En ville de Neuchâtel, les médecins de famille et pédiatres sont établis majoritairement au centre-ville. Une cinquantaine de généralistes pratiquent seul-e-s ou en groupe, dont plus de la moitié est âgée de plus de 50 ans (voir plan et schéma ci-dessous). On mentionnera par ailleurs la présence sur le territoire de sites hospitaliers (RHNe et Providence) qui assurent également une offre de médecine générale.

GÉOPORTAIL DU SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE NEUCHÂTELOIS





Sources : Selon les données du service de la santé publique du canton de Neuchâtel, en 2023.

Cette situation correspond à la moyenne nationale. Actuellement, sur notre commune, la densité en EPT des médecins de famille, s'élève à 1.2 pour 1000 habitant-e-s, densité supérieure à la moyenne suisse (0.8) et à la valeur recommandée (1.0). Cette densité élevée souligne l'effet de centralité de la ville, qui attire par ailleurs une patientèle ne provenant pas uniquement du territoire communal, mais aussi d'autres régions du canton.

Cependant, en prenant compte les médecins qui vont arriver à l'âge de la retraite dans moins de cinq ans, et la difficulté à assurer la relève, les projections tablent sur une densité, dès 2028, qui tomberait à 0.9 pour 1000 habitant-e-s ce qui est inférieur à la valeur recommandée par l'OFSP. Enfin, il s'avère que la nouvelle génération de médecins révèle sa préférence pour le travail à temps partiel et la participation dans un cabinet de groupe plutôt qu'en cabinet individuel. Par conséquent, il est d'usage d'estimer qu'il ne faut pas loin de 2 nouveaux/nouvelles médecins pour remplacer un départ à la retraite.

A noter que contrairement à certains domaines spécialisés, la médecine générale et la pédiatrie ne sont pas concernées par une limitation des droits de pratiquer sur le territoire cantonal

4.3 Mesures prévues ou prises par le Canton de Neuchâtel

Dans le cadre de sa politique d'attractivité résidentielle, le Canton de Neuchâtel a démarré fin 2022 un processus d'attraction de médecins de 1^{er} recours via le délégué à la domiciliation, le Service de la santé publique et en coopération avec la Société neuchâteloise de médecine (SNM) et l'association Médecins de famille et de l'enfance Neuchâtel (MFE Neuchâtel).

Les projets pilotes de domiciliation réalisés dès 2021 et jusqu'à fin 2022 avec un certain nombre d'entreprises neuchâteloises visaient à développer une approche globale et un réseau de partenaires pour inciter et faciliter l'installation d'entreprise, mais aussi les recrutements de personnel qualifié.

Ces mesures ayant montré leur efficacité, il a été décidé de les adapter aux besoins spécifiques des médecins de 1^{er} recours pour les inciter à s'installer sur le territoire cantonal. Une étude représentative sur les nouveaux arrivant-e-s dans le canton, réalisée sur mandat du délégué à la domiciliation sous la direction de l'Université de Neuchâtel, a démontré que l'une des principales difficultés lors de l'installation dans le canton est la recherche d'un médecin de premier recours. C'est donc un facteur d'attractivité et d'ancrage important, et une des raisons du lancement du projet.

Une page internet dédiée <http://www.neuchatel-un-canton-a-vivre.ch/medecins/> destinée à renseigner les médecins intéressé-e-s par une installation a été mise en ligne fin 2022, sous l'égide de la nouvelle marque de marketing résidentiel « Neuchâtel, un canton à vivre » lancée peu avant, en septembre. Les aides proposées comprennent un support professionnel par des partenaires spécialisés pour les démarches administratives, la recherche d'un appartement, l'accompagnement en employabilité du ou de la partenaire, mise en relation bancaire, fiduciaire, parrainage/marrainage via les membres des sociétés de médecins, ou autres démarches scolaires liées à la famille. C'est donc une approche sur mesure en fonction des besoins détectés lors d'une ou plusieurs visio-conférences avec les médecins intéressé-e-s.

Pour faire connaître cette offre, le Canton de Neuchâtel a mis sur pied une campagne de communication qui a démarré par un communiqué de presse, un article dans la Revue médicale suisse puis via les réseaux sociaux et le réseau des membres de la SNM.

Cette campagne a porté ses fruits puisque sur une période d'une année, sept médecins se sont installés dans le canton. Ces arrivées à 100 % féminines se sont portées sur les communes de La Chaux-de-Fonds, Milvignes et aux Ponts-de-Martel. Au début 2024, une nouvelle médecin généraliste a prévu de s'installer à Neuchâtel.

Pour les médecins arrivant de l'étranger un besoin de financement de l'activité et des besoins de trésorerie au démarrage peuvent être un critère important. Plusieurs mois peuvent en effet se passer entre l'arrivée, l'ouverture du cabinet et les premières facturations¹².

De plus, le Canton soutient financièrement les projets de création de cabinets collectifs¹³ en partenariat avec les communes intéressées. Dans ce cadre, les communes peuvent recevoir une aide financière subsidiaire à une aide communale permettant de couvrir des charges d'infrastructures (loyers pour bureaux inoccupés par exemple) durant 3 ans. Le Canton finance également le cursus neuchâtelois de médecine de famille en collaboration avec MFE Neuchâtel. Il est associé aux cantons romands dans le cadre du projet REFORMER visant à adapter la formation post-graduée en médecins de Suisse romande.

Enfin, d'autres mesures à l'échelon national doivent être prises pour promouvoir la médecine généraliste comme le suggère la FMH dans son communiqué :

L'expérience montre que des soins inappropriés et insuffisants génèrent des coûts supplémentaires. Afin d'améliorer les conditions cadres pour les médecins et répondre à la pénurie de spécialistes, les mesures suivantes sont primordiales: réduction des tâches administratives (et ainsi davantage de temps pour le patient), augmentation du nombre de places d'études de médecine, systèmes de tarifs et de financement appropriés (TARDOC, financement uniforme des prestations stationnaires et ambulatoires EFAS) qui tiennent aussi compte de l'inter professionnalité et de la numérisation.¹⁴

¹² Pour pallier ce problème, la Ville de La Chaux-de-Fonds a mis sur pied depuis plusieurs années un système de prêt à taux avantageux pour les médecins désirant s'installer : un prêt de maximum 100'000 CHF sur une période de 5 ou 10 ans avec un taux d'intérêt à 0% pour la moitié de la durée du prêt puis un taux équivalent au taux conclu habituellement entre la Ville et la BCN peut être conclu. Une telle approche n'est cependant pas soutenue par la Ville de Neuchâtel et son Service financier (cf point 4.4).

¹³ Arrêté concernant le versement d'aides financières aux communes pour soutenir la création de cabinets collectifs de médecins du 23 juin 2014 (RS : 800.100.05)

¹⁴ Communiqué de presse de la FMH du 22 mars 2023

Le Service de la santé publique du canton de Neuchâtel va communiquer sur la thématique des médecins de proximité à l'intention des communes au début de l'année 2024.

Même si l'organisation du système de santé est surtout de compétence cantonale, les communes ont un rôle à jouer en collaborant avec l'État. La Ville de Neuchâtel rencontre régulièrement le Service de la santé publique pour discuter de cette thématique.

4.4 Mesures inscrites dans la motion

Utilisation des biens immobiliers de la Commune pour la domiciliation de médecins ou pour le développement de nouveaux cabinets de groupe dans des locaux commerciaux

La Commune évalue régulièrement si des biens immobiliers (déjà existants ou en projet) sont propices à la création de cabinets de groupes et le communique de manière régulière au délégué à la domiciliation du Canton. A ce titre, on peut notamment mentionner l'installation d'un centre médico-sportif dans les locaux anciennement occupés par la marque Heidi.com (rez-de-chaussée du Faubourg de l'Hôpital 5).

Dans le cadre du PAL, une attention particulière est portée à la médecine de proximité et un cadre règlementaire sera posé afin d'assurer une disponibilité et une répartition spatiale des ressources médicales. L'image directrice « renforcer les centralités » définit ainsi le développement de la médecine de proximité dans les quartiers, les zones mixtes et les zones d'utilité publique comme prioritaire.

Approche proactive de la relève et offre d'un soutien logistique et financier

Au niveau logistique, la Ville de Neuchâtel a déjà proposé des aides administratives, notamment via des contrats ISP (Insertion socio-professionnelle) pour des médecins désirant s'installer. Il s'agit d'une action « gagnant –gagnant » appréciée et très concrète.

Au niveau d'un soutien financier, il ne semble pas opportun au Conseil communal, ni au Service des finances de se substituer aux institutions bancaires ou aux autres aides étatique pour proposer des financements directs et jouer le rôle de banque pour l'installation de médecins. La question de l'égalité de traitement se pose également vis-à-vis d'autres corps de métier.

L'arrêté du Conseil d'Etat offrant une aide financière pour la création d'un cabinet de groupe est relativement contraignant et le mécanisme proposé, soit la prise en charge de frais d'infrastructure pour cabinet non pleinement occupé, n'a pas été utilisé à ce jour par la Ville de Neuchâtel.

Accompagnement des médecins à l'aube de leur retraite dans la recherche de relève et soutien d'une politique de formation par l'encouragement de l'assistantat au sein des cabinets médicaux déjà existants sur le territoire communal

L'accompagnement des médecins dans la recherche de relève et le soutien à l'assistantat sont principalement des tâches cantonales, prise en charge par le Service de la santé publique. La Ville reste naturellement à disposition et rencontre régulièrement le SCSP pour suivre l'évolution de la situation.

Néanmoins, la Ville de Neuchâtel va prendre contact avec les médecins généralistes et les informer de l'intérêt de mettre sur pied des cabinets de groupe. En effet, selon le sondage effectué par le Canton, être installé en cabinet de groupe au moment du passage à la retraite augmente les chances de trouver de la relève. Les médecins qui s'installent préfèrent reprendre une place dans un cabinet de groupe car, d'une part, cela facilite les démarches administratives et financières et, d'autre part, cela permet d'échanger avec les autres médecins du cabinet.

Communication par courrier postal, ou tout autre moyen, avec les médecins internes du RHNE: bienvenue, informations sur les prestations offertes par la Commune, que ce soit pour la vie professionnelle ou non.

Le Conseil communal est en contact régulier avec ses représentant-e-s au sein du Conseil d'administration du RHNe. Le délégué à la domiciliation du Canton est également en contact avec RHNe pour mettre sur pied une communication à l'intention des médecins internes. Dans ce cadre, une action directe supplémentaire de l'administration ne semble pas efficiente. C'est bien grâce à des politiques publiques et un cadre de vie de qualité que notre Commune développe son attractivité.

Coordination entre le délégué à l'économie et à la domiciliation et la déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé, dans le but de développer également des mesures complémentaires à l'installation de la relève (places en préscolaire et parascolaire pour une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale du corps médical, etc.)

La politique de la domiciliation et le développement de l'attractivité résidentielle font partie des lignes de force de la commune fusionnée. Il est clair que l'installation de médecins sur le territoire communal dépend de l'attractivité du territoire communal et qu'elle y participe directement. Le rapport 24-003 du Conseil communal au Conseil général détaille la stratégie de la Ville en matière de domiciliation ainsi que les principaux défis pour les années à venir.

La Ville de Neuchâtel utilise régulièrement et avec une efficacité reconnue ses différents canaux de communication, notamment les réseaux sociaux et le journal N+, pour valoriser ses atouts. Par ailleurs, le projet MAE (école à horaire continu) ou les structures d'accueil extrafamiliales bien développées et de qualité contribuent à faciliter l'installation des familles, y compris celles de médecins.

Dans le contexte de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, les efforts déployés par la Ville en matière d'accueil extrafamilial sont largement reconnus et mis en valeur par les différents partenaires. Ces efforts accompagnent l'évolution du secteur, qui se féminise.

4.5 Mesure supplémentaire

Aide aux particuliers pour trouver un-e médecin généraliste

Au-delà des mesures proposées par la motion, qui sont toutes pertinentes et dont la plupart sont d'ores et déjà en cours entre les différents partenaires, notre Conseil souhaite également déployer une action à l'attention directe de sa population. Ainsi, il souhaite pouvoir faciliter les démarches pour trouver un médecin.

Pour ce faire, la Ville pourrait notamment tenir à jour une liste des cabinets qui acceptent de nouvelles et nouveaux client-e-s, disponible en ligne et transmise lors de la cérémonie d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s. Au surplus, la Ville pourra également inciter les cabinets et la population à utiliser les plateformes de référencement telles que la liste des professionnel-le-s de la SNM ou la plateforme en ligne Onedoc.

4.6 Traitement de la motion

Le Conseil communal rejoint les dépositaires de cette motion sur les enjeux et la nécessité d'agir activement pour garantir une couverture médicale suffisante sur le territoire communal. Les échanges sont ainsi réguliers avec les acteurs et actrices du terrain, notamment les partenaires cantonaux qui disposent des compétences et de plans d'action dans le

domaine. Le Conseil communal est convaincu que les leviers communaux doivent s'inscrire en coordination avec les actions déployées par les partenaires qui disposent des accès directs et de la vue d'ensemble des besoins et opportunités. Dans cet esprit, notre commune doit soutenir ces efforts en garantissant des conditions cadres attractives et favorables à l'installation de médecins et pédiatres sur son territoire. Au vu des mesures envisagées et des travaux en cours, le Conseil communal recommande le classement de la motion.

5 Consultation

Le présent rapport a été préparé avec le Service cantonal de la santé publique ainsi qu'avec le délégué cantonal à la domiciliation qui œuvrent activement sur les thématiques abordées.

La commission du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports sera consultée le 18 avril 2024.

6 Impact de la proposition

6.1 Impact sur l'environnement

Les facteurs environnementaux et climatiques ont un impact majeur sur la santé et le bien-être de la population et particulièrement de la population fragilisée, dont font partie nombre de seniors. L'adaptation au changement climatique et les outils de prévention qui sont présentés à votre autorité dans les différentes politiques publiques, en particulier dans la stratégie relative à l'espace environnemental et aux défis climatiques ont ainsi un écho particulier dans le cadre d'une stratégie liée au vieillissement de la population.

Cependant, le présent rapport ne présente pas, à proprement parler, d'impact direct et mesurable sur l'environnement, bien que les mesures soutenues favorisent la mobilité douce (marches exploratoires, livraisons à vélo) et le développement de la vie et des liens sociaux dans les quartiers, ce qui peut réduire les déplacements.

Ce rapport promeut également des activités bénéfiques pour la santé et non polluantes : marche, vélo et baignade dans le lac.

En réponse à la motion, le fait de renforcer la médecine de premier recours en ville peut également diminuer les déplacements.

6.2 Impact sur les finances

Les mesures propres de ce rapport sont financées dans le cadre des compétences financières du Conseil communal et le budget ordinaire du service de la santé (déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé).

Beaucoup des mesures proposées sont prises en charges dans les crédits accordés à d'autres politiques sectorielles (domaine public, assainissement énergétique, crédits dédiés aux aménagements urbains de secteurs spécifiques)

6.3 Impact sur le personnel communal

La politique de la vieillesse étant un domaine transversal, le personnel communal dans son ensemble est sollicité selon ses fonctions et compétences. Le présent rapport ne sollicite pas de ressources supplémentaires.

7 Conclusion

La Ville de Neuchâtel est active depuis de nombreuses années dans le domaine de la politique à l'égard des personnes âgées. Les défis à relever face au vieillissement démographique restent nombreux et touchent tous les domaines : santé, climat, mobilité, aménagement du territoire, culture, sport, logement...

La notion de « caring communities » qui consiste à mettre sur pied une communauté qui aide, soutient et accompagne les personnes dans le grand âge est un élément important pour assurer un vieillissement de qualité au sein de notre commune. Il s'agit de poursuivre le travail effectué, d'une part, en renforçant le réseau et les solidarités envers la population âgée en soutenant les liens intergénérationnels et la vie de quartier et, d'autre part, en continuant d'insuffler le « réflexe senior » dans tous les projets de la Ville et en particulier dans l'aménagement du territoire. Ainsi, les compétences, le savoir-faire et le savoir-être des aîné-e-s pourront être mis en valeur et bénéficier à l'ensemble de la population.

En conclusion, le vieillissement ne peut être pris isolément, mais fait partie d'un processus global qui vise à construire une ville durable, adaptée à toutes et tous et à tous les âges de la vie, en particulier au grand âge. Au travers du présent rapport, notre Conseil a souhaité rappeler ainsi les stratégies et actions qui ont été déployées jusqu'ici en matière de politique vieillesse et expose la manière dont la Ville va les poursuivre et les

développer, en particulier avec un accent fort dans le sens du maintien du lien social. En outre, la thématique de la médecine de proximité qui constitue une des actions de l'axe stratégique « prévention et promotion de la santé » fait l'objet d'un chapitre particulier qui donne l'occasion de répondre à la motion n°350, en précisant l'état de situation de l'offre de médecine de proximité sur le territoire communal. Ce chapitre explique comment la Ville va jouer son rôle de coordination et de soutien pour répondre au défi du vieillissement, tant des médecins que de la population dans son ensemble.

C'est dans cet esprit que le Conseil communal vous invite classer la motion n°350 et prendre acte de ce 3^e rapport concernant la politique vieillesse de la Ville de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 19 février 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Mauro Moruzzi

Daniel Veuve

Table des matières

1	Contexte	3
1.1	Historique.....	3
1.1.1	Rapport 16-019 du 13 juin 2016	3
1.1.2	Rapport 20-022 du 29 juin 2020	5
1.2	Répartition des tâches concernant la politique de la vieillesse ..	5
1.3	Contexte démographique	6
1.3.1	Niveau national.....	7
1.3.2	Canton de Neuchâtel.....	8
1.3.3	Ville de Neuchâtel.....	10
1.4	Recherche cantonale ReliÂge	11
2	Politique vieillesse 2024-2028.....	15
2.1	Vision	15
2.2	Principes généraux de la politique communale de vieillesse 2024-2028	15
2.3	Les partenaires	16
2.3.1	Administration communale	16
2.3.2	Partenaires externes.....	17
3	Stratégie et mesures	20
3.1	Information et communication	20
3.1.1	Fournir à la population âgée un accès facilité à l'information 21	
3.1.2	Former la population âgée aux outils numériques.....	21
3.1.3	Promouvoir une vision positive de la vieillesse	22
3.1.4	Fournir à la population active les informations concernant le passage à la retraite et les effets de la retraite.....	22

3.2	Promouvoir l'intégration sociale des aîné-e-s	23
3.2.1	Maintenir le lien social	23
3.2.2	Développer et promouvoir les rencontres intergénérationnelles et interculturelles	24
3.2.3	Promouvoir la participation des aîné-e-s.....	24
3.2.4	Développer et soutenir la vie et les liens de quartier.....	25
3.3	Développer l'habitat et un environnement adaptés pour les personnes âgées	25
3.3.1	Promouvoir la construction d'appartements adaptés aux seniors, avec encadrement et à loyer modéré.....	26
3.3.2	Promouvoir la construction d'établissements spécialisées (Pension, EMS, courts séjours, accueil de jour, accueil de nuit).....	27
3.3.3	Participation aux études concernant le logement et les personnes âgées	27
3.3.4	Accompagner et soutenir les personnes dans leur projet de rester à domicile.....	28
3.4	Veiller au maintien de la mobilité des aîné-e-s	28
3.4.1	Soutien à la mobilité	29
3.4.2	Étendre les marches exploratoires à tous les quartiers de la Ville	30
3.4.3	Promouvoir les promenades avec itinéraires sans obstacles	30
3.4.4	Promouvoir la mobilité douce et les cours de soutien à la mobilité	32
3.5	Renforcer la prévention et la promotion de la santé	32
3.5.1	Organiser et promouvoir les cours pour seniors	33
3.5.2	Promouvoir l'installation de médecins généralistes.....	33
3.5.3	Améliorer l'accès à la baignade	33
3.5.4	Dérèglement climatique et plan canicule	34

4	Réponse à la motion 350 – « Favoriser la relève des médecins de premier recours dans la commune de Neuchâtel »	34
4.1	Enjeux.....	35
4.2	État des lieux.....	36
4.3	Mesures prévues ou prises par le Canton de Neuchâtel	40
4.4	Mesures inscrites dans la motion	42
4.5	Mesure supplémentaire.....	44
4.6	Traitement de la motion.....	44
5	Consultation.....	45
6	Impact de la proposition	45
6.1	Impact sur l'environnement	45
6.2	Impact sur les finances.....	46
6.3	Impact sur le personnel communal.....	46
7	Conclusion	46

ERRATUM AU RAPPORT 24-002

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT LA STRATÉGIE RELATIVE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET À SES DÉFIS ACCOMPAGNÉE DE LA RÉPONSE À LA MOTION N°350 « FAVORISER LA RELÈVE DE LA MÉDECINE DE PROXIMITÉ » (19 février 2024) ».

Page 14

Tableau, ligne 4) Soutien aux associations, colonne Axe et mesure concernés :

Texte actuel : cf. 4.3.2

Texte nouveau : cf 2.3.2

Page 17

Note de pied de page

Texte actuel : Rapport n°24-~~xxx~~ concernant...

Texte nouveau : Rapport n°24-004 concernant...

Page 35

1^{er} paragraphe

Paragraphe actuel : « favoriser la relève des médecins de premier recours dans la commune de Neuchâtel ». Cette motion a été acceptée par votre Autorité lors de sa séance du 1^{er} mars 2023 et sa formulation est la suivante :

Paragraphe nouveau : « favoriser la relève des médecins de premier recours dans la commune de Neuchâtel ». Cette motion a été acceptée par votre Autorité lors de sa séance du 4 septembre 2023 et sa formulation est la suivante :